



N° 010-2025/APR/ SG/CIPM-CD

Djoum, le 12 mai 2025.

ADDITIF N° 009-2025/APR/ SG/CIPM-CD DU 12/05/2025,

Portant rectificatif du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°007/AONO/C-DJO/SG/CIPM-CD/2025 du 23/04/2025, en procédure d'urgence pour la réhabilitation de quinze (15) bâtiments communaux à usage d'habitation.

Faisant suite à la lettre n°072/L/ARMP/CRRMPS/CCR/CSSOPE/SAC/2025 du 7 mai 2025 et pour des besoins de conformité à la réglementation en vigueur en matière de passation des Marchés Publics au Cameroun et de clarification des conditions de soumission, les rectificatifs suivants sont apportés à l'AO n° 07/AONO/C-DJO/SG/CIPM/2025 ainsi qu'il suit :

PIECE N°1 : Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Au lieu de :

14.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 07 critères essentiels sur 10 critères essentiels de qualification de l'offre technique;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- **Du non-respect du format de fichier des offres ;**
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Failure to comply with 07 essential criteria out of 10 criteria essential to the qualification threshold of technical bids.
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- **Failure to comply with bids file format;**
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

Il est à considérer plutôt :

14.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 07 critères essentiels sur 10 critères essentiels de qualification de l'offre technique;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- Failure to comply with 07 essential criteria out of 10 criteria essential to the qualification threshold of technical bids.
- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

Et aussi, au lieu de :

14.2 Essential criteria

Essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed.

It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- Presentation of bid;
- Bidder's references;
- General experience in construction
- Specifical experience in similar work
- Personnel qualification and experience;
- Material means ;
- Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- Evidences of acceptation of the market condition ;
- Logistic means,
- Methodology.
- Site visit.

Il est à Considérer plutôt :

14.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will include, for information purposes, the following:

- Presentation of the offer;
- Bidder's references;
- General experience in the project
- Specific experience in similar projects (to those in the call for tenders)
- Qualifications and experience of personnel
- Material resources
- Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, certificate of financial solvency);
- Proof of acceptance of the contract conditions
- Logistical resources;
- Methodology.
- Site visit

PIECE N°4 : Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Article 31 Garanties et cautions

Au lieu de :

31.1. Cautionnement définitif

a) Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.

b) Son montant est fixé à 2 % du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

31.3. Cautionnement de bonne exécution (en remplacement de la retenue de garantie)

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Il est à considérer plutôt :

31.1. Cautionnement définitif

a)- Il est constitué par le titulaire du Marché et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours calendaires à compter de la date de notification du marché et en tout cas avant le premier paiement.

b)- Son montant est fixé à 2 % du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants, il est accompagné d'un récépissé de demande de consignation CDEC, **conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.**

31.3. Cautionnement de bonne exécution (en remplacement de la retenue de garantie)

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants, il est accompagné d'un récépissé de demande de consignation CDEC, **conformément aux dispositions de la lettre circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024.**

Le reste sans changement.

Ampliations :

- SOPECAM ;
- MINMAP ;
- ARMP pour publication et archivage ;
- Commune de DJOUM ;
- Président CIPM
- Affichage (pour information) ;
- Cellule Régionale d'Appui aux AO (pour archivage).

